



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-053

PUBLIÉ LE 19 MAI 2016

Sommaire

Pref79

79-2016-05-18-002 - 18-05-16 Elections St Léger de Montbrun (2 pages)

Page 3

Pref79

79-2016-05-18-002

18-05-16 Elections St Léger de Montbrun



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sous-Préfecture de Bressuire
Secrétariat Général

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016
fixant l'état définitif des candidatures au 1^{er} tour de
l'élection municipale et communautaire de SAINT-
LEGER-DE-MONTBRUN
(correction orthographique)

Le Préfet
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral ;

Vu le décret du 10 octobre 2014 du président de la République portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret du 4 septembre 2014 du Président de la République portant nomination de Mme Annick PÂQUET en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2016 portant délégation de signature à Mme Annick PÂQUET, sous-préfète de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2016 portant convocation des électeurs de SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN en vue de l'élection partielle intégrale municipale et communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant l'état définitif des candidatures au 1^{er} tour de l'élection partielle intégrale municipale et communautaire de SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN ;

Vu la déclaration de la liste de candidats reçue à la sous-préfecture de BRESSUIRE ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1. : la liste des candidatures fixée à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant l'état définitif des candidatures au 1^{er} tour de l'élection partielle intégrale municipale et communautaire de SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN est modifiée comme suit :

Nom de la liste : « UNION »

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| • PETIT Jean Jacques | candidat communautaire |
| • CARTIER Marinette | |
| • PECRIAUX Daniel | |
| • SAUVESTRE Marylène | candidate communautaire |
| • PIN Gérard | candidat communautaire |
| • CHABOSSEAU Claude | |
| • CUCU Jeremy | |
| • CHAUVET Adeline | |
| • MERCERON Laurent | |
| • BOUCHETEAU Annie | |
| • DOUET Alain | |

- GUERET Pascale
- ARNOUX Pascal
- SAGET Blandine
- GAUDUCHEAU François

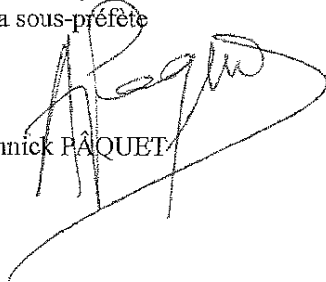
Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 2. – le présent arrêté sera affiché dans la commune de SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN aux emplacements habituels d'affichage administratif de la mairie et à la sous-préfecture de BRESSUIRE ;

Article 3. – Le secrétaire général de la Préfecture et l'adjoint au maire chargé de l'intérim des fonctions de maire de SAINT-LEGER-DE-MONTBRUN, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à BRESSUIRE, le 18 mai 2016

Le Préfet
Par délégation,
la sous-préfète


Annick PÂQUET